



Références : SG/LD/SL-2022225

N° domaine : 1.1.

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET
DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise, représentée par sa présidente madame Brigitte Wera du Service Prévention Spécialisée, siège social 20 rue Lecharpentier 95300 Pontoise, pour la révision annuelle de 14 vélos des services municipaux et 5 vélos de la police municipale, réparations ponctuelles des vélos à assistance électrique et réparations ponctuelles de l'ensemble des 19 vélos lors de pannes survenant dans l'année et participation à 4 demi-journées d'animation vélo organisées par la ville, pour l'année 2022, pour un montant de 2 655 € net.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise, 20 rue Lecharpentier 95300 Pontoise.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 7 juillet 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny sur Oise
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de
Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France